

## Demande d'accès à un chemin réservé

Je soussignée (nom et adresse de la société) : \_\_\_\_\_

demande l'autorisation d'emprunter le chemin : \_\_\_\_\_

pour le compte de (nom et adresse du maître d'ouvrage) : \_\_\_\_\_

à la date (aux dates) : \_\_\_\_\_

Motif : \_\_\_\_\_

### Conditions :

- 1) Le déclarant confirme que l'utilisation du chemin est strictement liée au motif invoqué.
- 2) Le déclarant se déclare être responsable pour les dégâts aux infrastructures causés par son passage.
- 3) L'accès au chemin est limité aux véhicules dont le poids maximum n'excède pas les 3500 kg.
- 4) L'accès au chemin pourra être refusé en cas de météo défavorable.
- 5) L'accès au chemin est interdit les samedis, les dimanches et jours fériés.
- 6) L'accès au chemin est interdit avant 08.00 heures et après 17.00 heures.
- 7) Si l'accès au chemin est bloqué par un système mobile :
  - L'accès au chemin est à condamner après chaque passage.
  - Un état des lieux du chemin se fera avant la remise et après la restitution des clefs.
  - Il est strictement défendu de faire un duplicata de la clef.
- 8) Si l'accès au chemin est bloqué par un système fixe :
  - L'ouverture du système s'effectuera par nos soins.
  - Un état des lieux du chemin se fera par le service technique lors de son ouverture et à sa fermeture.
- 9) L'accès au chemin est soumis aux dispositions de l'article 162ter du code de la route (zone résidentielles)

Le déclarant confirme avoir pris connaissance des conditions précitées

\_\_\_\_\_  
(Date et signature du déclarant)

Differdange, le \_\_\_\_\_



Service Technique  
B.P.12 • L-4501 Differdange  
e-mail : [s\\_technique@differdange.lu](mailto:s_technique@differdange.lu)  
Tél. :58 77 1- 1287• Fax: 58 77 1-1650

Réservé à l'administration :

Demande acceptée / refusée